

# NOS CONDITIONS TERRE SAINTE 2026

## 1. Nos tarifs comprennent

- Les frais de visa pour entrer en Terre Sainte,
- Les préparations (recollements, messes, rencontres) avant le départ et après ;
- Les charges des accompagnants (prêtres et personnel de l'agence) ;
- Les vols internationaux et nationaux ;
- La restauration en pension complet ;
- Le transport en BUS VIP grand tourisme avec chauffeur ;
- Le logement en chambre à deux lits ou dortoirs (en maisons religieuses prioritairement ou en hôtel) ;
- Les honoraires des guides pendant tout le circuit ;
- Les frais de services et les taxes locales en territoire étranger ;
- Les droits d'entrées pour visites des sites ;
- Les gadgets et attestations de participations
- Les prestations diverses (communications, services, déplacements, paperasse, équipement, les voyages préparatoires, ...).

## 2. Nos tarifs n'incluent pas

- Les quote-part à reverser à la CEPCE (5 000 XOF),
- Les uniformes du voyage (8 000 XOF) ;
- Les dépenses personnelles du pèlerin ;
- Les suppléments en logement autre que celui proposé ;
- Les suppléments en billets d'avions pour ceux qui prennent la BUSINESS CLASS,
- Les suppléments de bagages (1 valise en soute 20 kg et 1 bagage à main 8 kg) ;
- Les services supplémentaires hors des circuits prédéfinis ;
- Les vaccinations obligatoires (méningite et fièvre jaune).

## 3. Remboursements

- Les sommes versées ne sont pas remboursables. Par ailleurs il est possible de se faire remplacer par une personne de son choix et/ou de reporter son pèlerinage pour une date ultérieure. Il est aussi possible de changer de circuit si les conditions le permettent (date limites d'inscriptions, quotas, disponibilités...).
- Si le client tient coûte que coûte à se faire rembourser, il sera déduit toutes les dépenses et y compris les frais de services de l'agence et des partenaires. Un état des charges lui sera présenté.
- En cas de non présence du pèlerin à l'embarquement le jour du départ, aucun remboursement ou report ne sera possible.

## 4. Cas d'annulation dû au refus de visa

- En cas d'annulation dû à un refus de visa, le client a la possibilité changer de destination de pèlerinage ou de reporter de son pèlerinage pour une date ultérieure « AVOIR DE PELERINAGE ». Le pèlerin a la possibilité de se faire remplacer. Toutefois, il devra honorer la différence tarifaire s'il y'a lieu.
- Si le client tient coûte que coûte à se faire rembourser, il sera déduit toutes les dépenses et y compris les frais de services de l'agence et des partenaires. Un état des charges lui sera présenté.

## 5. Cas de forces majeurs

En cas de force majeur (pandémie, guerre, crise socio-politique, catastrophe, crise diplomatique, crise conjoncturelle, inflations des prix, fermeture de frontières, couvre-feu...), une date plus confortable sera proposée pour le pèlerinage. Des frais supplémentaires pourraient s'ajouter.

SIGNATURE DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT	SIGNATURE DE L'AGENCE
Nom prénoms et contact du signataire	

Ouagadougou le .....